

## Formations Informatique

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 10:16:00

**Présentation et objectifs** L'objectif est de former des techniciens supérieurs diplômés en GEII pour lesquels les savoirs-faire et compétences technologiques s'exercent dans un très large spectre d'applications ; ils couvrent les domaines de :

- l'électronique
- l'électronique de puissance, la distribution et la conversion d'énergie
- l'informatique des systèmes industriels
- les systèmes automatisés et les réseaux locaux associés

**Spécialités et parcours** La formation au DUT GEII, peut être obtenue par 2 voies différentes :

1. la formation initiale en 4 semestres à temps plein
2. la formation par apprentissage

Pour des deux voies, le parcours de formation conduisant au DUT est constitué autour d'un cœur de compétences qui représente 80 % de la formation et de modules complémentaires choisis par l'étudiant. Ces modules sont destinés à compléter le parcours de l'étudiant selon qu'il souhaite une insertion professionnelle ou une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur.

En formation initiale, l'étudiant complètera sa formation traditionnelle (1800 heures sur 2 ans réparties en 4 semestres) par la participation à des projets techniques encadrés, des projets tutorés et aura la possibilité de participer à des concours nationaux (concours de robotique, concours de kart électrique).

Cette formation se termine par un stage de 12 semaines en entreprise ou à l'étranger (dans l'une des universités partenaires de l'IUT) **Pré-requis / Public concerné** (La procédure d'inscription pour le DUT GEII est unique (1 seul dossier), le choix du type de formation se fait par la suite.)

Etre titulaire d'un baccalauréat S, STI, ou d'un diplôme équivalent. L'accès est également possible au titre de validation d'études, expérience professionnelle ou acquis professionnel.

**Contrôle des connaissances** Les conditions de passage et d'attribution du DUT sont définies conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

**Poursuite d'études et débouchés professionnels envisagés** L'étudiant, à la suite de son DUT, a la possibilité de poursuivre ses études en licence professionnelle ou en poursuite d'études longues (côles d'ingénieurs, etc.)

A l'issue de la formation, le titulaire du DUT peut s'orienter vers les métiers en relation avec le DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle. **Matières dominantes** Les matières dominantes au sein du cœur de compétence sont :

l'électricité, l'électronique, l'électrotechnique, l'informatique industrielle, l'électronique numérique, l'automatique et les automatismes industriels et réseaux

**Contenu de la formation** La formation dispensée est répartie en 4 unités d'enseignement (UE) qui sont définies par semestre : UE. 1 : Formation scientifique et humaine :

mathématiques, physique, culture et communication, connaissance de l'entreprise et anglais  
UE. 2 : Génie électrique UE. 3 : Informatique des systèmes industriels UE. 4 : Projets  
professionnels : projet personnel et professionnel, projet tutoré, stage (de 10 à 12 semaines en  
entreprise à temps plein)